

Spécialité

Organisme de formation

Option

**Dossier d'inscription
aux SELECTIONS B.E.A.T.E.P**

(Dossier à retourner COMPLET à l'organisme de formation)

Tout dossier incomplet sera rejeté

**Dossier d'inscription B.E.A.T.E.P
aux EPREUVES D'ADMISSIBILITE uniquement
(Ecrit - Oral)**

(Dossier à retourner COMPLET à la Direction Régionale et Départementale
de Jeunesse et Sports - BP 283 - 67007 STRASBOURG Cedex)

Tout dossier incomplet sera rejeté

**Dossier d'inscription B.E.A.T.E.P
aux TESTS TECHNIQUES uniquement
(Ecrit - Oral)**

(Dossier à retourner COMPLET à la Direction Régionale et Départementale
de Jeunesse et Sports - BP 283 - 67007 STRASBOURG Cedex)

Tout dossier incomplet sera rejeté

CANDIDAT

Nom et Prénom : (Mme - Mlle - M.)
Nom de jeune fille :
Date et lieu de naissance :
Adresse :
Tél. : Privé : Professionnel :
Employeur :
Fonction :

DISPENSES DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les candidats doivent justifier de l'une des conditions suivantes

DISPENSE des épreuves ECRITES ET ORALES	DISPENSE de l'épreuve ECRITE Uniquement	DISPENSE de l'épreuve ORALE Uniquement
<ul style="list-style-type: none"> - 3 années d'expérience professionnelle <ul style="list-style-type: none"> • dans l'animation en qualité d'agent d'une collectivité territoriale • en qualité d'animateur et titulaire d'un contrat de travail de droit privé dans l'animation au moment de l'inscription - être titulaire du BAPAAT 	<ul style="list-style-type: none"> - être titulaires du baccalauréat ou - être titulaires d'un diplôme ou titre homologué de niveau IV 	<ul style="list-style-type: none"> - bénéficiaire d'un contrat d'apprentissage, d'un contrat d'insertion en alternance ou d'un contrat emplois-jeunes exerçant des fonctions dans l'animation

Etes-vous titulaire du :

BAFA

BAFD

Bénéficiez-vous d'une prise en charge ?

OUI

NON

Globale

Partielle

AVIS IMPORTANT

CONDITIONS SUPPLEMENTAIRES D'INSCRIPTION AUX EXAMENS ET DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORTS

Pour les examens organisés à partir du 1^{er} janvier 1999, afin de satisfaire aux obligations du nouveau Service National, les candidats (garçons) devront produire :

* ceux nés en 1979 : une attestation de recensement.

* ceux nés en 1980 et après : une attestation de recensement et un certificat de participation à l'appel de préparation à la Défense en fonction des modalités de convocation.

Pour les examens organisés à partir du 1^{er} janvier 2001 les candidates (filles) seront tenues aux mêmes obligations.